

Education continue et éducation des adultes

57. Il faudrait tenir compte tout spécialement des besoins des personnes handicapées dans la conception et l'application des programmes d'éducation continue et pour adultes. Les personnes handicapées doivent avoir accès en priorité à ces programmes. Des cours spéciaux devraient également être mis au point, qui seront adaptés aux besoins et à la situation des différents groupes d'adultes handicapés.

F. PERSPECTIVES COMMUNAUTAIRES

58. *Réussir l'éducation des enfants qui ont des besoins éducatifs spéciaux est une tâche qui ne relève pas que du seul ministère de l'éducation et des écoles. Elle exige la coopération des familles et la mobilisation de la communauté et des organisations bénévoles, ainsi que le soutien du grand public. Des enseignements utiles peuvent être tirés de l'expérience des pays ou des régions où des progrès ont été faits en direction de l'égalisation des chances d'éducation pour les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux.*

Partenariat avec les parents

59. L'éducation des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux est une tâche que se partagent les parents et les professionnels. Une attitude positive des parents favorise l'intégration scolaire et sociale. Les parents ont besoin d'un soutien pour assumer la responsabilité de parent d'enfant à besoins éducatifs spéciaux. Les familles et les parents pourraient d'autant mieux remplir leur rôle qu'on utilise pour leur parler un langage simple et clair ; dans les milieux où la scolarisation est encore relativement récente, il est particulièrement important de répondre aux besoins d'information et de formation en matière de compétences parentales.

60. Les parents sont des partenaires privilégiés en ce qui concerne les besoins éducatifs spéciaux de leurs enfants, et ils doivent pouvoir choisir, dans toute la mesure du possible, le type d'éducation

qu'ils souhaitent voir dispensé à ces derniers.

61. Il faudrait établir un partenariat fondé sur des relations de coopération et de soutien entre l'administration scolaire, les enseignants et les parents et considérer ces derniers comme des partenaires actifs dans la prise des décisions. Les parents devraient être encouragés à participer à des activités éducatives chez eux et à l'école (où ils pourraient observer des techniques efficaces et apprendre comment organiser des activités extrascolaires), ainsi qu'à superviser et soutenir l'apprentissage de leur enfant.

62. Les gouvernements devraient prendre l'initiative pour ces partenariats avec les parents en insistant sur les droits de ces derniers, aussi bien au niveau des politiques qu'à celui de la législation. Il conviendrait aussi de soutenir la création d'associations de parents et d'associer leurs représentants à la conception et la mise en oeuvre de programmes visant à améliorer l'éducation de leurs enfants. Les organisations de personnes handicapées devront être consultées au moment de concevoir et d'appliquer les programmes.

Participation de la communauté

63. La décentralisation et la planification à l'échelon local favorisent une participation accrue de la communauté à l'éducation et à la formation des personnes qui ont des besoins éducatifs spéciaux. Les administrateurs locaux devraient encourager la participation de la communauté en soutenant ses organisations représentatives et en les associant au processus de décision. A cette fin, il y aurait lieu de mettre en place, dans des aires géographiques assez petites pour qu'une participation de la communauté prenne tout son sens, des structures de mobilisation et de suivi où siègeraient des représentants des administrations locales, des responsables de l'éducation, de la santé et du développement, des dirigeants communautaires et des délégués d'associations de bénévoles.

64. La participation de la collectivité serait particulièrement utile pour prolonger les activités scolaires, fournir une aide pour les devoirs et les leçons et pallier l'absence de soutien familial. Il conviendrait de